Image not found or type unknown

Survole lotissement drone

Par **Fontaine Serge**, le **18/07/2017** à **15:56**

J'ai un terrain à vendre, j'ai survolé et filmé avec un drone les alentours, prises de vue aériennes des maisons, je précise qu'on ne voit jamais personne dans ma vidéo. Ai-je le droit de le faire et de le diffuser afin de promouvoir mon terrain? Si non, que dois-je faire? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/07/2017** à **14:30**

même en Guadeloupe le survol de zones d'habitations par un drone n'est il pas tout simplement interdit ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés